Image not found or type unknown

# Le temps partiel en 2014 - les changements

**Fiche pratique** publié le **27/02/2014**, vu **1306 fois**, Auteur : Presco RH

**Temps partiel en 2014 - un contrat d'exception ! - Avant les risques de requalification en temps plein étaient multiples - Désormais encore plus de protection pour les salariés**

- 1er janvier 2014 : Heures complémentaire majorées de 10% dès la 1ère heure - 25% à partir de 10% de l'horaire du contrat - pas plus de 33% de l'horaire du contrat

- 1er juillet 2014 : Temps partiel = pas < à 24H - pas > ou = à 35H

- Pour un Temps partiel pas plus d'une coupure - pas plus de 2H ; comme avant mais les dérogations à ce plafon de 2H sont à actualiser...

*SI SI c'est bien cela et je vous ai pas tout dit ...*

**Autres mesures et pour tout comprendre : Formation Presco RH "le temps partiel" pour non juriste**
1 jour - 420€ HT - éligible DIF
1/2 journée - 250€ HT - éligible DIF
Le jeudi **2O mars 2014 de 9H à 18 au CIL 44600 St Nazaire** (pas loin de la base soumarine)

**Objectifs de la formation :**
- Actualiser ses connaissance sur le temps partiel suite à la Loi de sécurisation de l'emploi
- Sécuriser ses pratiques

Pré-requis : aucuns
**Les + : approche pratique ET suivi 3 mois**

**Je réserve ma place : - ref 0320TPa**
**Intra et prochaines dates :**
**http://www.presco-rh.fr/PBCPPlayer.asp?ID=632417**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés